

Arrêté n° 2023.00266

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-POUILLY

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 412-30, R. 411-28, R. 417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que des travaux de chemisage du réseau d'assainissement pour le compte de la Régie des eaux gessiennes seront effectués par l'entreprise TST – 415 Rue de la Poste 01200 VALSERHONE – **du 09 au 20 Octobre 2023- Chemin de la Tourne (Chemin desservant le Chalet Suisse).**

Il y aura lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier – **du 09 au 20 Octobre 2023 - Chemin de la Tourne (Chemin desservant le Chalet Suisse).**

Article 2 : La vitesse sera limitée durant cette période à 30km/h sur 50m de part et d'autre des travaux. La circulation des piétons devra être organisée et sécurisée par la société TST.

Article 3 : La signalisation réglementaire appropriée sera mise en place pour informer les usagers des dispositions du présent arrêté. Elle sera assurée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

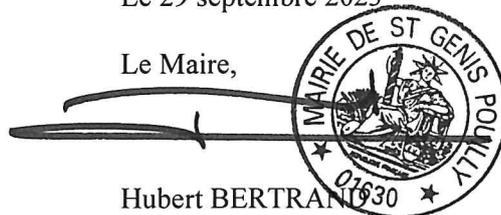
Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision, devant le Tribunal Administratif de Lyon, sans avocat sur le portail Télérecours Citoyen www.telerecours.fr ou auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon, Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 6 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Responsable de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques Municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la réglementation en vigueur et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Genis-Pouilly.

Fait à SAINT GENIS POUILLY,

Le 29 septembre 2023

Le Maire,



Hubert BERTRAND